

faire; mais simplement qu'il ne soit importé que le nombre d'esclaves, indispensablement nécessaire pour la culture actuelle des colonies. A la Jamaïque et dans les autres îles, on fait journellement de nouvelles plantations; et c'est ce qui nécessite l'importation d'un si grand nombre d'esclaves. Si l'on peut par des restrictions graduelles, venir à bout de l'abolir sans faire tort aux propriétaires, je ne vois pas qu'elle objection les colons pourroient apporter à cette mesure."

M. Pitt a fini par proposer une adresse au Roi pour le supplier de donner aux gouverneurs l'ordre de transmettre un état du nombre des nègres de chaque colonie, un tableau des morts et des naissances pendant les trois dernières années etc. Cette proposition a] été adoptée.

Je ne donnerai pas ici le discours du Roi à la session. Il est déjà dans toutes les feuilles publiques, et connu de tous mes lecteurs.

---

### LÉGISLATURE FRANÇAISE.

Après le coup frappé par le corps-législatif sur le Directoire, il étoit facile de sentir que le despotisme arraché à celui-ci n'avoit fait que changer de mains; il étoit aisé d'augurer que les Conseils, dirigés par les Jacobins les plus fougueux, ne le céderoient pas en rigueurs aux